



Présidence de la République de Côte d'Ivoire
Union - Discipline - Travail

Côte d'Ivoire : Communiqué du Conseil National de Sécurité du 2 février 2023

Communiqué du Conseil National de Sécurité

Une réunion du Conseil National de Sécurité s'est tenue, ce jeudi 2 février 2023, au Palais de la Présidence de la République, sous la présidence de Son Excellence Monsieur Alassane OUATTARA, Président de la République.

L'ordre du jour de la réunion a porté sur la situation sécuritaire générale.

Le Conseil National de Sécurité, à la suite de la présentation du Ministre d'État, Ministre de la Défense, note, avec satisfaction, que la situation sécuritaire est calme sur l'ensemble du territoire national.

Le Conseil National de Sécurité se réjouit, notamment, de la réussite des opérations de sécurisation, menées en décembre 2022, sur l'ensemble du territoire national, qui ont ainsi permis aux populations vivant en Côte d'Ivoire, de célébrer les fêtes de fin d'année, dans la paix et la quiétude.

Par ailleurs, le Chef de l'État, tout en se félicitant des efforts déployés en vue de la baisse d'un nombre d'accidents de la circulation, note toutefois que ce nombre demeure encore élevé. A ce titre, il a réitéré ses instructions au Premier Ministre, Chef du Gouvernement, à l'effet de poursuivre l'accélération de la mise en œuvre de la Stratégie Nationale de Sécurité Routière et de renforcer les autres mesures de lutte contre l'incivisme sur les routes.

Le Chef de l'Etat exhorte, de nouveau, les usagers de la route à faire preuve de civisme et de responsabilité.

Le Ministre d'État, Ministre de la Défense, a également porté à la connaissance du Conseil National de Sécurité, un afflux récent de réfugiés en provenance du Burkina Faso, dans plusieurs localités du Nord et Nord-Est de la Côte d'Ivoire.

Ces réfugiés, au nombre d'environ 8700, ont fui leurs zones d'habitation et ont trouvé refuge dans les départements de Kong, Téhini et Ouangolodougou.

Le Président de la République remercie les populations des départements concernés qui ont accueilli ces ressortissants d'un pays frère.

Il a, en outre, instruit le Premier Ministre, Chef du Gouvernement, à l'effet de mettre en place un dispositif adéquat d'assistance humanitaire, de sécurisation et de surveillance des zones Nord et Nord-Est de la Côte d'Ivoire. Cette assistance humanitaire inclura, notamment, l'identification de ces



Présidence de la République de Côte d'Ivoire
Union - Discipline - Travail



Présidence de la République de Côte d'Ivoire

Union - Discipline - Travail

réfugiés et l'aménagement de sites d'accueil appropriés pour ces derniers, en attendant leur retour dans leur pays d'origine.

A la suite de la présentation faite par le Ministre des Eaux et Forêts, le Conseil National de Sécurité note aussi, avec préoccupation, la situation alarmante de la forêt classée de l'Anguédédou, située à l'entrée Nord de la ville d'Abidjan, et des forêts classées de la région du Tchologo, en proie à des occupations et activités illégales des populations riveraines.

Dans ce contexte, le Chef de l'Etat a donné instruction au Premier Ministre, Chef du Gouvernement, et au Ministre des Eaux et Forêts afin que des mesures idoines soient prises, dans les plus brefs délais, en vue de la délimitation et de la protection de ces forêts, ainsi que de la sensibilisation des populations riveraines.

Le Conseil National de Sécurité tient, par ailleurs, à condamner fermement les attaques répétées, au sein de nos forêts classées, contre les Agents des Eaux et Forêts dans l'exercice de leur fonction.

Le Président de la République, tout en adressant ses félicitations et encouragements à ces Agents, les assure du soutien du Gouvernement.

Le Chef de l'Etat invite, en outre, les populations riveraines des forêts classées à coopérer pleinement avec les Agents des Eaux et Forêts et à respecter les lois foncières en vigueur dans notre pays.

Enfin, au regard du bilan sécuritaire globalement satisfaisant, le Président de la République réitère ses félicitations aux Ministres en charge de la Défense et de la Sécurité, aux Grands Commandements ainsi qu'à l'ensemble des acteurs engagés dans la sécurisation et la stabilité de notre pays. Il les invite à poursuivre les actions en cours pour améliorer davantage la sécurité en Côte d'Ivoire.

Fait à Abidjan, le jeudi 2 février 2023

M. Fidèle SARASSORO,
Secrétaire Exécutif du Conseil
National de Sécurité



Présidence de la République de Côte d'Ivoire

Union - Discipline - Travail